

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT de
BEZIERS

Compte Rendu de la séance
CONSEIL MUNICIPAL DE LAURENS
DU 16 juillet 2020

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 19

Date de la convocation :

10/07/2020

*L'an deux mille vingt,
Le seize juillet à dix-neuf heures
Le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire*

Présents :

Mesdames ABBAL Marie, APARICIO-BOIXADERA Elsa, BALP Coralie, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, CROTTIER-COMBE Isabelle, MARTY Florence et THENIERE Hélène

Messieurs ANGLADE François, BRAL Amédée, LAFFOND Patrice, LUCAS Yves, NOFFRE Olivier, PLAISANCE Olivier et ROMERO Jacques

Absents :

Mesdames JALABERT Annick et BEHRA Marilyn

Messieurs BOULOUIS-VILLANOVA Sébastien et GUIBERT Antoine

Pouvoir :

GUIBERT Antoine à Monsieur Amédée BRAL

Secrétaire de séance :

Madame THENIERE Hélène

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la modification du tableau des effectifs de la commune.

L'assemblée accepte à l'unanimité

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations à faire sur le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020.

1. Aire de Lavage, affectation des résultats 2019

Monsieur le Maire propose de reporter l'excédent de fonctionnement consolidé de 626.75 € en recettes de fonctionnement sur le budget Primitif 2020 article 002.

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 16voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

VALIDE l'affectation de l'excédent de fonctionnement consolidé de 626.75 € au compte 002- report en section de fonctionnement du Budget Primitif 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DIT au comptable public d'effectuer les écritures nécessaires à l'affectation des résultats 2019 sur le budget primitif 2020, tel que ci-dessus adopté.

2. Aire de Lavage, budget primitif 2020

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif 2020 dans les délais prescrits ;

Considérant la lecture du rapport budgétaire au préalable ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le Budget Primitif 2020 et la reprise des restes à réaliser de l'année N-1 qui vient d'être proposé. Il propose donc un Budget Primitif équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	7 526.75 €	7 526.75 €
DEPENSES		
CHAPITRE 011 Charges à caractère général	7 526.75 €	
RECETTES		
CHAPITRE 002 résultats excédentaires d'exploitation reporté		626.75 €
CHAPITRE 70 – ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises		6 900 €

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 16voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

PRECISE : Que le Budget de l'exercice 2020 a été établi et voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement ;

ADOPTE le Budget Primitif AIRE DE LAVAGE 2020 tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération

3. « Les Hons », affectation des résultats 2019

Monsieur le Maire expose que le budget lotissement LES HONS, est un budget annexe du budget primitif de la commune. Il est règlementé par l'instruction comptable M4 des services publics industriels et commerciaux.

Considérant, la délibération 2020-052 relative au compte administratif 2019 présente un déficit de 103 335.29 €.

Ce déficit, doit faire l'objet d'un report sur la section de fonctionnement du Budget 2020.

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 16voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

VALIDE l'affectation du déficit consolidé de 103 335.29 € au compte 002- report en section de fonctionnement du Budget Primitif 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DIT au comptable public d'effectuer les écritures nécessaires à l'affectation des résultats 2019 sur le budget primitif 2020, tel que ci-dessus adopté.

4. « Les Hons », budget primitif 2020

Vu la délibération 2020-064 relative à l'affectation des résultats du budget du lotissement les HONS

Considérant l'obligation de voter le budget primitif 2020 dans les délais prescrits ;

Après l'exposition du rapporteur sur la lecture du rapport budgétaire,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le Budget Primitif 2020 et la reprise des restes à réaliser de l'année N-1 qui vient d'être proposé. Il propose donc un Budget Primitif équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	1 058 335.29	1 058 335.29
DEPENSES		
6015 – Terrains à aménager	758 335.29	
6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	100 000.00	
605 – Achats de matériel, équipement et travaux	200 000.00	
66111 – Intérêts réglés à l'échéances	5 000.00	
RECETTES		
71355 – Variation des stocks de terrains aménagés		1 058 335.29

Section d'Investissement	1 161 670.58	1 161 670.58
DEPENSES		
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	103 335.29	
3555 Terrains aménagés	1 058 335.29	
RECETTES		
1641 – Emprunts en cours		1 161 670.58

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 16voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

PRECISE : Que le Budget de l'exercice 2020 a été établi et voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement ;

ADOpte le Budget Primitif LOTISSEMENT LES HONS 2020 tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération

5. PAC Commandant LEVERE, budget primitif 2020

Vu la délibération 2019-070 en date du 7 novembre 2019 portant la création du projet de création du parc d'activités communal (PAC) sur la commune de Laurens, notamment sur la nécessité de créer un budget annexe « commandant LEVERE » Instruction M4 assujetti à la TVA.;

Après lecture du rapport budgétaire,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le budget primitif 2020

Il propose donc un budget primitif équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	320 133.01 €	320 133.01 €
DEPENSES		
6015 Terrain à aménager	120 133.01 €	
6045 -achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	60 000.00 €	
605 – achats de matériel, équipements et travaux	120 000.00 €	
RECETTES		
71355 – Variation des stocks de terrains aménagés		320 133.01 €
Section Investissement	320 133.01 €	320 133.01 €
DEPENSES		
355 – Produits finis	320 133.01 €	
RECETTES		
1641– Emprunt		320 133.01 €

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 16voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

PRECISE : Que le Budget de l'exercice 2020 a été établi et voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement ;

ADOpte le Budget Primitif PAC COMMANDANT LEVERE 2020 tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération

6. Photovoltaïque, affectation des résultats 2019

Considérant la lecture au préalable du rapport budgétaire

Monsieur le Maire propose de reporter le déficit de fonctionnement consolidé de 7 861.62 € en dépense de fonctionnement du Budget Primitif 2020, article 002, et l'excédent d'investissement de 5 073.86 € en réserve d'investissement article 1068.

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 16voix

POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

VALIDE l'affectation du déficit de fonctionnement consolidé en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2020 et l'excédent d'investissement en réserve d'investissement article 1608.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DIT au comptable public d'effectuer les écritures nécessaires à l'affectation des résultats 2019 sur le budget primitif 2020, tel que ci-dessus adopté.

7. Photovoltaïque, budget primitif 2020

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif 2020 dans les délais prescrits ;

Considérant la lecture au préalable du rapport budgétaire ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le Budget Primitif 2020 et la reprise des restes à réaliser de l'année N-1 qui vient d'être proposé. Il propose donc un Budget Primitif équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	29 358.56€	29 358.56€
DEPENSES		
002- Résultat d'exploitation reporté (déficit)	7 861.62€	
CHAPITRE 011 Charges à caractère général	2 000.00€	
CHAPITRE 042 Dotations aux amortissements des immobilisations	14 123.63€	
CHAPITRE 66 Charges financières	5 373.31€	
RECETTES		
CHAPITRE 70 Ventes de produits		29 358.56 €
Section Investissement	50 197.49 €	50 197.49 €
DEPENSES		
CHAPITRE 16 Emprunts et dettes assimilées	12 691.93 €	
CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles	37 505.56 €	
RECETTES		
CHAPITRE 001 solde d'exécution de la section d'investissement		5 073.86€
CHAPITRE 040 amortissement des immobilisations		14 123.63€
CHAPITRE 16 – Emprunts		31 000.00 €

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 16voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

PRECISE : Que le Budget de l'exercice 2020 a été établi et voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement ;

ADOPTE le Budget Primitif Photovoltaïque 2020 tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération

8. MAPAD, affectation des résultats 2019

Considérant la lecture au préalable du rapport budgétaire

Monsieur le Maire propose de reporter l'excédent de fonctionnement consolidé de 122 768.78€ en réserve d'investissement article 1068. et le déficit d'investissement de 111 466.58€ en dépenses d'investissement article 001 du budget primitif 2020.

L Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 16voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

VALIDE l'affectation l'excédent de fonctionnement consolidé de 122 768.78 € en réserve d'investissement article 1068. et le déficit d'investissement de 111 466.58 € en dépenses d'investissement article 001 du budget primitif 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DIT au comptable public d'effectuer les écritures nécessaires à l'affectation des résultats 2019 sur le budget primitif 2020, tel que ci-dessus adopté.

9. MAPAD, budget primitif 2020

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif 2020 dans les délais prescrits ;

Considérant la lecture au préalable du rapport budgétaire ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le Budget Primitif 2020 et la reprise des restes à réaliser de l'année N-1 qui vient d'être proposé. Il propose donc un Budget Primitif équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	150 000.00 €	150 000.00 €
DEPENSES		
CHAPITRE 011 Charges à caractère général	2 697.66 €	
CHAPITRE 023 Virement à la section d'investissement	124 001.44 €	
CHAPITRE 66 Charges financières	23 300.90 €	

RECETTES		
CHAPITRE 75 Autres produits de gestion courante		150 000.00 €
	DEPENSES	RECETTES
Section Investissement	254 286.20 €	254 286.20 €
DEPENSES		
CHAPITRE 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	111 466.58 €	
CHAPITRE 16 Emprunts et dettes assimilées	111 903.88 €	
CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles	30 915.74 €	
RECETTES		
CHAPITRE 021 Virement à la section de fonctionnement		124 001.44 €
CHAPITRE 10 Dotations, fonds divers et réserves		130 284.76 €

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 16voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

PRECISE : Que le Budget de l'exercice 2020 a été établi et voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissements

ADOpte le Budget Primitif MAPAD 2020 tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération

10. Mairie, affectation des résultats 2019

Considérant la lecture au préalable du rapport budgétaire

Monsieur le Maire propose de reporter l'excédent de fonctionnement consolidé de 278 712.40€ en recettes d'investissement du Budget Primitif 2020, article 1068, et l'excédent d'investissement de 165 899.53€ en recettes d'investissement article 001. Soit résultat global de clôture de 444 611.93€ affecter en totalité en recettes d'investissements du budget 2020.

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 16voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

VALIDE l'affectation de l'excédent de fonctionnement consolidé de 278 712.40€ en recettes d'investissement du Budget Primitif 2020, article 1068, et l'excédent d'investissement de 165 899.53€ en recettes d'investissement article 001. Soit résultat global de clôture de 444 611.93€ affecter en totalité en recettes d'investissements du budget 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DIT au comptable public d'effectuer les écritures nécessaires à l'affectation des résultats 2019 sur le budget primitif 2020, tel que ci-dessus adopté.

11. Mairie, budget primitif 2020

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif 2020 dans les délais prescrits ;

Considérant la lecture au préalable du rapport budgétaire ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le Budget Primitif 2020 et la reprise des restes à réaliser de l'année N-1 qui vient d'être proposé. Il propose donc un Budget Primitif équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	1 281 576.00€	1 281 576.00€
DEPENSES		
CHAPITRE 011 Charges à caractère général	303 880.00€	
CHAPITRE 012 Charges de frais de personnel et frais assimilés	744 500.00€	
CHAPITRE 042 Opération d'ordre de transfert entre sections	3 750.00€	
CHAPITRE 65 Autres charges de gestions courantes	202 746.00€	
CHAPITRE 66 Charges financières	25 200.00€	
CHAPITRE 67 Charges exceptionnelles	1 500.00€	

	DEPENSES	RECETTES
RECETTES		
CHAPITRE 013 Atténuation de charges		7 500.00€
CHAPITRE 042 opérations d'ordre – transfert entre sections		15 000.00€
CHAPITRE 70 Produits de services		21 050.00€
CHAPITRE 73 Impôts et Taxes		491 061.00€
CHAPITRE 74 Dotations, subventions et participations		730 410.00€
CHAPITRE 75 Autres produits de gestion courante		12 000.00€
CHAPITRE 76 Produits financiers		5.00€
CHAPITRE 77 Produits exceptionnels		4 550.00€
Section Investissement	1 522 108.04€	1 522 108.04€
DEPENSES		
CHAPITRE 040 – opérations d'ordre transfert entre section	15 000.00€	
CHAPITRE 16 Emprunts et dettes assimilées	48 577.16€	
CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles	465 150.00€	
CHAPITRE 22 Immobilisations reçues en affectation	120 133.01€	
CHAPITRE 23 Immobilisations en cours	876 997.87€	
RECETTES		
CHAPITRE 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)		165 899.53€
CHAPITRE 040- opérations d'ordre transfert entre section		3 750.00€
CHAPITRE 10 Dotations, fonds divers et réserves		313 597.09€
CHAPITRE 13 Subventions d'investissement		819 678.41€
CHAPITRE 16 Emprunts en EUROS		99 050.00€
CHAPITRE 21 – Immobilisations corporelles		120 133.01€

De plus l'annexe IV du budget, présente la liste des organismes dans lesquels la commune prévoit un engagement financier (Associations et Etablissements et autres organismes ayant sollicité une subvention auprès de la collectivité). Monsieur le Maire précise que la dépense correspondante est inscrite à l'article 6574.

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 16voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

PRECISE : Que le Budget PRINCIPAL DE LA COMMUNE de l'exercice 2020 a été établi et voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement ;

ADOpte le BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2020 tel que présenté,

ADOpte l'attribution de subvention aux organismes tels qu'annoté dans l'annexe IV du budget primitif 2020,

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération

12. Modification du tableau des effectifs

Vu la délibération 2019-069 du 7 novembre 2019, modifiant le tableau des effectifs,

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de modifier le tableau des effectifs de la commune, afin de prendre en compte des avancements de grade qui ont été réalisés sur l'année 2019 et 2020 des agents de la commune.

Les agents de la commune ont bénéficié d'avancement de grade. Les postes vacants correspondant à leur grade précédent nécessitent une suppression, soit :

D'un poste d'adjoint administratif à temps non complet, (l'agent est à temps complet),

D'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

D'un poste de gardien brigadier (agent bénéficie d'un avancement de grade Brigadier-Chef Principal).

Cette modification prévoit la suppression des postes après avis du comité technique.

Monsieur le Maire présente le nouveau tableau des effectifs et propose à l'assemblée de délibérer

TABLEAU des EFFECTIFS à la date du 01/01/2020

Désignation de l'emploi	Tableau proposé	
	Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Postes pourvus en ETP
1 – Filière administrative		
Rédacteur territorial	2	1
Adjoint Administratif Principal 1° classe	1	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint Administratif	2	2
TOTAL	6	5
2 – Filière technique		
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	0
Adjoint Technique Principal 1° classe	2	2
Adjoint Technique Principal 2° classe	1	1
Adjoint Technique	4	4
TOTAL	8	7
3 – Filière Animation		
Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe temps non complet 28 h/s	0.80	0.80
Adjoint Animation	1	1
TOTAL	2.80	2.80
4 – Filière sociale		
Agent Spécialisé Principal 2° classe des écoles maternelles	1	1
TOTAL	1	1
5 – Filière patrimoine		
Adjoint du Patrimoine principal 2 ^{ème} classe à temps non complet 16 h/s	0.46	0.46
TOTAL	0.46	0.46
6 – Filière police		
Brigadier-Chef Principal	1	1
TOTAL	1	1
<i>Contrat d'accompagnement parcours emploi compétences</i>	3	1
TOTAL	3	1
TOTAL GENERAL DES EFFECTIFS EN ETP	22.26	18.26

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 16voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS
APROUVE ET ADOPTE le nouveau tableau des effectifs,
DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

La séance est levée à 20 H 50

La Secrétaire de Séance,
Hélène THENIERE

Le Maire,
François ANGLADE

